

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **Note de présentation brève et synthétique**

#### **Sommaire**

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

#### **I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet communal : [trevenans.com](http://trevenans.com)

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier des Finances Publiques.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 26 mars 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### **II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **A) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (coupe de bois, nettoyage en forêt communale, droit de chasse et pêche, concession dans le cimetière, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux redevances d'occupation du domaine public (Orange, SFR), ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 072 445,18 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances des biens communaux, les différentes activités et sorties scolaires, les contributions au service périscolaire et école maternelle, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 573 763,15 €.

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## B) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

\*Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des travaux d'enfouissement du réseau pour 3 142,61 € et 5 363,28 € de sortie d'inventaire d'un radar pédagogique, mis hors service lors d'un sinistre.

Dépenses	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Dépenses courantes	152 944,18 €	216 594,00 €
Dépenses de personnel	213 736,94 €	221 705,93 €
Atténuation de recettes	1 276,00 €	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	123 491,78 €	99 021,66 €
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>491 448,90 €</b>	<b>537 321,59 €</b>
Dépenses financières	27 720,18 €	27 075,17 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	860,50 €
*Dépenses d'ordre de fonctionnement (amort.)	3 142,61 €	8 505,89 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>522 311,69 €</b>	<b>573 763,15 €</b>

L'augmentation des dépenses courantes est due par la prise en charge par la commune des frais de transport de l'école maternelle « Françoise DOLTO » précédemment payés par le Syndicat Intercommunal de l'école maternelle, ainsi que les fournitures et divers frais liés au service « Etat Civil ».

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2017 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (20 653,03 €)
- Les impôts locaux (261 065 €) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement pour 62 011 €
- Les loyers des immeubles communaux (10 347,26 €)

Recettes	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Atténuation de dépenses	29 664,89 €	4 488,38 €
Recettes des services	19 596,76 €	20 653,03 €
Impôts et taxes	477 696,28 €	476 722,40 €
Dotations et participations	109 267,60 €	122 675,85 €
Autres recettes de gestion courante	15 011,64 €	10 347,26 €
<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>651 237,17 €</b>	<b>634 886,92 €</b>
Produits financiers	4,56 €	2,89 €
Produits exceptionnels	13 532,72 €	23 183,26 €
Recettes d'ordre		487,08 €
Recettes d'ordre (excédent fonct reporté)	494 821,63 €	413 885,03 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 159 596,08 €</b>	<b>1 072 445,18 €</b>

## C) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :

- Taxe d'habitation : 7,44 %
- Taxe foncière sur le bâti : 7,44 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,15 %

### III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

#### A) Généralités

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L’investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d’investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d’aménagement) et les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus.

B) Les principaux projets réalisés au budget de l’année 2017 sont les suivants :

C)

- Travaux d’extension de l’école élémentaire avec création d’un périscolaire pour 730 996,05 € (mobilier compris)
- Aménagement de l’écluse Route de Vourvenans au-dessus du pont du canal (solde 2<sup>ème</sup> phase)
- Travaux chemin agricole
- Travaux au cimetière
- Travaux d’accessibilité pour les handicapés en mairie
- Mobilier et matériels informatiques pour le service « Etat Civil » de la mairie

D) Vue d’ensemble de la section d’investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-1 reporté	156 741,47 €	Excédent Fonct. Capitalisé	226 335,98 €
Remboursement d’emprunts	36 134,95 €	Emprunt travaux extension Ecole élémentaire	220 000,00 €
Remboursement caution	780,00 €	FCTVA	43 745,69 €
Logiciels état civil	420,00 €	Taxe aménagement	9 843,45 €
Elaboration PLU	156,38 €	Subvention SNCF travaux connexes	92 919,39 €
Acquisition de matériels, Installations diverses	4 897,00 €		
Matériels de bureau & informatique + mobilier	37 640,69 €		
Travaux investissement forestiers	822,80 €		
Travaux mairie	7 159,83 €		
Travaux autres bâtiments commun.	3 741,42 €		
Travaux cimetière	8 296,00 €		
Travaux de voirie	21 487,80 €	Subvention travaux voirie	1 893,07 €
Travaux extension école primaire avec création périscolaire	700 926,07 €	Subventions travaux école élémentaire avec création périscolaire	111 777,50 €
Charges (opérations d’ordre)	487,08 €	Produits (opérations d’ordre)	8 505,89 €
<b>Total général dépenses</b>	<b>979 691,49 €</b>	<b>Total général recettes</b>	<b>715 020,97 €</b>

Les dépenses d'investissement 2017 représentent 979 691,49 €, correspondant aux dépenses de l'année 2017 pour 822 950,02 €, auxquels s'ajoutent 156 741,47 € de déficit d'investissement reporté de l'année 2016 sur l'année 2017.

Les recettes d'investissement 2017 représentent 715 020,97 €.

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi 88 228 € de travaux sont reportés de 2017 sur 2018 en dépenses d'investissement.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2018, sans attendre le vote du budget, et particulièrement le solde des travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire et la sécurisation de la RD 25 avec la création d'une double chicane.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 324 977,50 € et correspondent aux subventions accordées par l'état au titre de la DETR (solde 87 500 €), par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (140 000 €), Conseil Départemental (35 000 €), Région plan de soutien (solde 54 277,50 €), Réserve Parlementaire (7 000 €) pour les travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire et 1 200 € du Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour le PLU.

#### E) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 36 134,95 € en 2017.

Au 31 décembre 2017, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 772 985.51 € soit 634,64 €/habitant.

TREVENANS, le 26 mars 2017

Le Maire  
Pierre BARLOGIS

